



390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

ACCOMPAGNANT/E EDUCATIF/VE PETITE ENFANCE

Référence de l'offre :	Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité – Réf. 038250910001048
Date de diffusion :	10/09/2025
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	Dès que possible
Date limite de candidature :	10/10/2025
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement :	Poste permanent
Cadre d'emplois :	Des agents sociaux territoriaux - Catégorie C (filière médico-sociale)
Lieu de travail :	Pool de remplacement – Les agents du pool interviennent au regard des besoins des 17 multi-accueil du territoire
Temps de travail :	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>La direction enfance jeunesse et parentalité de la communauté de communes Le Grésivaudan gère actuellement pour le secteur petite enfance 17 multi-accueils, 9 Relais Assistants Maternels et 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents et pour le secteur enfance jeunesse, cinq accueils de loisirs.</p> <p>Fermeture des équipements 3 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an.</p>
Descriptif du poste :	<p>Sous l'autorité du responsable de service multi accueils et sous la responsabilité directe du responsable de la structure, vous serez chargé/e d'organiser et d'effectuer l'accueil des enfants et des familles et créer des activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet d'établissement de la structure. Vous serez également en charge de la gestion quotidienne de l'entretien de l'établissement (en binôme avec un/e autre accompagnant/e éducatif/ve petite enfance).</p>
Missions :	<ul style="list-style-type: none">- Animation d'un groupe d'enfants/Participation aux soins de l'enfant<ul style="list-style-type: none">• Accueillir l'enfant et ses parents ou substituts parentaux : accompagner, soutenir dans le rôle parental, écouter, conseiller.• Identifier les besoins individuels et collectifs de chaque enfant et effectuer les soins qui en découlent : aider à la prise des repas, réaliser les soins courants d'hygiène, respecter les rythmes, discuter, échanger, observer et écouter.• Observer l'enfant et identifier les paramètres liés à son développement et à son état de santé: suivre son évolution, surveiller et repérer, rester vigilant sur son état général.• Recueillir et transmettre les observations nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant : transmettre aux parents et informer, partager avec équipe/parents, observer, transcrire et dialoguer.• Favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation : mettre en place des activités d'éveil adaptées au développement de l'enfant, accompagner l'enfant dans ses apprentissages, guider l'enfant dans son environnement, l'aider à s'épanouir.• Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant : aménager et anticiper des espaces de vie adaptés, repérer les signes de mal être, alerter et réagir, mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.- Participation à la vie de la structure

- Travailler en équipe : participer et s'impliquer dans les réunions d'équipe et de supervision, rendre compte, écouter, échanger, coopérer, proposer, accueillir les différents personnels, situer son rôle et sa fonction dans l'équipe et le partenariat.
 - Mettre en œuvre le projet d'établissement : connaître le fonctionnement de la structure, participer à son élaboration et à son évolution, impulser, adopter et maintenir des attitudes éducatives.
 - Encadrer des stagiaires : impulser une dynamique d'apprentissage, communiquer, transmettre, aider, évaluer.
- **Nettoyer les locaux et le linge**
 - Effectuer les tâches de nettoyage des surfaces (locaux, mobilier, jeux...), aérer les locaux.
 - Nettoyer et ranger le matériel utilisé.
 - Veiller à ce que le linge soit propre et disponible.
 - Participer aux gros travaux de nettoyage de fin d'année.
 - Appliquer et contrôler les règles de sécurité et d'hygiène dans les locaux et les espaces d'activités.
 - Respecter les consignes propres à la sécurité des locaux.
 - **Veiller à la gestion des stocks**
 - Contrôler le niveau des stocks, réaliser les inventaires, approvisionner si besoin en produits divers, alerter en cas d'anomalie.
 - **Travailler en équipe**
 - Participer aux réunions d'équipe et de supervision.

Diplôme(s) :

Diplôme du CAP petite enfance obligatoire

Profil demandé :

- Expérience en crèche souhaitée et/ou sur ce type de poste
- Maîtriser les règles de base d'hygiène et d'alimentation du jeune enfant
- Connaissances sur le handicap et la maltraitance appréciées
- Discrétion et confidentialité.
- Capacité d'écoute et aptitude à communiquer
- Travail en équipe.
- Créativité et ouverture aux changements.

Rémunération :

Salaires **minimum** par mois de **1801,73 € brut** (échelon 1) + **340 € brut** prime fonction + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).

Sous conditions : Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) ; prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.